



1275 Chésèrex, le 7 novembre 2006

MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Tél. 022 369 90 40

Fax 022 369 90 49

E-mail: greffe@cheserex.ch

Internet: <http://www.cheserex.ch>

PREAVIS MUNICIPAL 8/2006 BUDGET 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2007 est basé sur un taux d'imposition de CHF 0.40 par franc à l'Etat, selon l'adoption de l'arrêté d'imposition 2007 prise par le Conseil communal dans sa séance du 21 septembre 2006.

Ce budget 2007 totalise CHF 8'327'350.00 aux charges pour CHF 8'404'500.00 aux produits, ce qui crée un excédent de CHF 77'150.00, y compris des amortissements pour un montant total de CHF 621'910.00.

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2006 sont les suivantes :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Autorités

10.300.00 Traitements, jetons présence

Augmentation de CHF 20'000.00 suite à la révision des indemnités de la Municipalité.

11. Administration

11.301.00 Traitement secrétaires

Augmentation de CHF 22'000.00 suite à la réorganisation du secrétariat avec deux personnes totalisant 110 % de présence.

13. Service du Personnel & des assurances

13.304.00 Caisse de pension et

13.305.00 Assurances maladie & accidents

Augmentation de CHF 6'000.00 en relation avec la réorganisation du secrétariat et des employés communaux.

14. Service des Intérêts généraux

14.317.00 Réceptions & manifestations

Augmentation de CHF 5'000.00 en fonction des dépenses réelles en 2005 et 2006.

./.

15. Affaires culturelles & loisirs

15.365.00 Aides, subv. à institutions privées

Augmentation de CHF 5'000.00 en fonction des dépenses réelles en 2005 et 2006.

2. FINANCES

21. Impôts

21.401.00 Impôts personnes morales

Diminution de CHF 100'000.00 en fonction de la recette de 2006.

22. Service financier

22.352.00 Fonds de péréquation

Diminution de CHF 165'000.00 en fonction des données communiquées par le canton.

22.422.00 Revenus capitaux patrim. financier

Augmentation de CHF 50'000.00 suite au relèvement des intérêts des capitaux d'épargne.

3. DOMAINES & BÂTIMENTS

32. Forêts & Alpages

32.314.10 Exploitation

Le budget du service des forêts indique une augmentation de CHF 20'000.00 pour ce poste.

32.314.20 Entretien chalet Barillette & Pâturages

Augmentation de CHF 10'000.00 pour l'entretien du bâtiment qui abritait l'ancienne arrivée du télésiège.

35. Bâtiments

35.301.10 Concierge des bâtiments + concierge Ecole

Augmentation de CHF 70'500.00 suite à la réorganisation des employés communaux.

35.314.00 Entretien des bâtiments

Augmentation de CHF 20'000.00, suite aux dépenses réalisées les années passées. Les rénovations importantes seront financées sur la base de préavis pour demandes de crédit d'investissement.

35.330.00 Amortissement bât. domaine financier

Augmentation de CHF 25'000.00 pour tenir compte des amortissements prévus soit : En Cotty CHF 48'000.00, Les Platanes CHF 46'000.00, épicerie CHF 41'000.00 et La Couronne CHF 25'000.00, pour un total de CHF 160'000.00.

35.427.12 Rev. bât. patr. adm. Salle gym/loyer (A/B)

Augmentation de CHF 24'000.00, selon les indications du budget scolaire.

35.427.40 Rev. bât. patr. adm. Ecole – locations

Diminution de CHF 16'700.00, selon les indications du budget scolaire.

35.436.00 Remb. de frais s/locations E. de Portes

Diminution de CHF 56'100.00, selon les indications du budget scolaire.

4. TRAVAUX

43. Routes

43.314.00 Entretien des routes (déneige. écl. sign.)

Augmentation de CHF 10'000.00 pour tenir compte des frais réels en 2005 et 2006.

43.331.00 Amortissement obligatoire

Augmentation de CHF 91'300.00 concernant les récents travaux exécutés dans les carrefours. Détails pour la totalité : achat nouvelle balayeuse CHF 6'000.00, modérateur routes de la Poste/Bonmont CHF 15'000.00, modérateur route de Grens CHF 4'400.00, modérateur route de Crassier CHF 13'700.00, réfection Vy de l'Etraz CHF 14'700.00, rénovation route de Bonmont CHF 7'200.00, création passerelle sur l'Asse CHF 3'000.00, carrefour routes de Chiblins/Grens CHF 15'600.00, réfection route de la Florettaz et chemin piétonnier CHF 10'400.00, réfection chemin En Chardonneret CHF 1'800.00, carrefour Ancienne Laiterie CHF 29'300.00, modérateur route de la Florettaz CHF 27'200.00, signalisation zones 30 CHF 4'000.00 (Total de CHF 152'300.00)

45. Ordures ménagères & déchets

45.318.00 Enlèvement & élimin. des ordures

Révision à la baisse du montant porté au budget 2006.

46. Egouts & Epuration

46.318.00 Honoraires & prest. service

Augmentation de CHF 14'000.00 pour financer le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

46.331.00 Amortissement obligatoire

La Step étant entièrement amortie, il ne reste plus que le bassin de rétention du Boiron.

46.380.00 Attribution au fonds de réserve

Montant permettant l'équilibre du compte, celui-ci ne devant générer ni perte ni bénéfice.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

51. Enseignement primaire

51.352.00 Part à des charges communales/assoc.

Charges supérieures de CHF 83'500.00 selon les indications du budget scolaire.

51.352.01 Part à charges Bibliothèque scolaire

Rétrocession à l'organisation de la bibliothèque du montant des frais versés par le groupement scolaire.

51.452.01 Part du Groupement scol. – Bibliothèque

Part du groupement scolaire concernant les frais de la bibliothèque pour les élèves.

52. Enseignement secondaire

52.352.00 Part à des charges communales – E. de Portes

Charges légèrement inférieures de CHF 7'000.00 selon les indications du budget scolaire.

53. Enseignement spécialisé

Charges inférieures de CHF 68'700.00 pour ce poste qui représente une composante de la facture sociale.

6. POLICE

65. Défense contre l'incendie

65.301.00 Solde du corps des sapeurs pompiers

Révision à la hausse de cette charge en fonction des frais effectifs.

68. Militaires

68.352.00 Part à charges communales/Stand de tir

Aide ponctuelle à la Société de Tir à 300 mètres pour l'aménagement du local.

7. SÉCURITÉ SOCIALE

71. Service social

71.365.02 Subvention à Instit. privée/RAS et

71.365.03 Subvention à ARAS (anc. AVS)

Jonction de ces deux comptes suite à la réorganisation de l'ARAS.

72. Prévoyance sociale

72.351.00 Part à des charges cantonales (compl. AVS/AI)

Diminution importante de la facture sociale (- CHF 818'000.00) suite à la révision de la méthode de calcul, avantageant les communes à forte contribution.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Sans commentaire.

Conclusion

Ce budget 2007 est très semblable à celui de l'année 2006 pour la plupart des postes en présence.

Il boucle cependant sur un excédent de produit de CHF 77'150.00 alors qu'en 2006, nous avions un déficit de CHF 574'800.00.

Cette différence provient de la diminution du montant prévisionnel de la facture sociale annoncé par le canton. Parallèlement, la péréquation directe horizontale a aussi été revue à la baisse. Le total de ces deux effets représente CHF 983'000.00, soit largement plus que la différence entre les budgets 2006 et 2007 qui atteint CHF 651'950.00.

Nous avons donc une augmentation réelle des charges de CHF 331'050.00 d'une année à l'autre.

Nous relèverons cependant la progression de CHF 92'600.00 du montant des amortissements obligatoires qui atteint au total CHF 621'910.00.

Il faut cependant relever la remarquable stabilité du compte de fonctionnement en comparant les dernières années entre elles. Seules les énormes charges dues à la péréquation directe et à la facture sociale varient parfois de façon très importante selon la méthode de calcul. Comme la dernière variation était en faveur de la commune, nous n'allons pas trop nous plaindre de cette relative imprécision.

Avec un taux d'impôt de CHF 0.40 par franc à l'Etat, le bouclage bénéficiaire du compte de fonctionnement relève de l'exception. Nous ne pouvons qu'espérer que les conditions actuelles permettant d'arriver à ce résultat se poursuivent le plus longtemps possible, bien que ce souhait soit battu en brèche par la volonté cantonale d'équilibrer les comptes communaux en faisant disparaître les criantes disparités dont nous faisons partie.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 7 décembre 2006
- vu le préavis de la Municipalité n° 8/2006
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2007, tel que présenté.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2006.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  J. Ansermet

 La Secrétaire  F. Monnaert

Annexes

Budget 2007

Tableau d'amortissement

Comparaisons du compte de fonctionnement